



MOBILISATION DU 11 JUIN 2025 : POINT D'ETAPE

Cher(e)s collègues, Cher(e)s adhérent(e)s,

Tout d'abord merci pour vos mobilisations de ces derniers jours, qui sont massives, démonstratives appuyant les discussions en cours. Vous nous amenez la force requise à l'appui de nos demandes.

Hier matin, la deuxième réunion avec le Ministre délégué à la Santé et la Ministre des Comptes publics, en présence également des représentants de la CNAM. Contrairement à la réunion du 05 juin avec leur cabinet et la CNAM, celle-ci a pu se dérouler dans un climat d'échanges productifs, sans que la posture de nos sachants l'emporte et sans que les éléments soient biaisés.

Divers échanges de fonds et de formes ont eu lieu, en particulier concernant la question de la parole publique. Les engagements écrits de 2022 stipulent que les 3,5 % exceptionnels ne seront pas imputés sur l'enveloppe des transports de malades. Cependant, ces engagements apparaissent toujours dans les comptes et n'ont pas été retraités.

Indépendamment des positions de leurs administrations, les Ministres ont exprimé leur compréhension des enjeux liés au transport de malades par taxi. Ils ont néanmoins réaffirmé la nécessité de s'inscrire dans une gestion rigoureuse des comptes publics et des dépenses associées au transport de malades. Les Ministres ont également indiqué qu'ils étaient attentifs et ouverts aux propositions concrètes émanant des fédérations.

Avant de leur présenter nos propositions, nous avons identifié plusieurs points nécessitant des clarifications et des engagements de leur part concernant l'avenir de nos entreprises :

La question concernant l'enveloppe de 300 millions d'économies semble erronée, car le texte de loi mentionne **qu'elle doit être répartie sur l'ensemble du transport de malades, alors que les taxis représentent moins de 50 % de ce transport**. Il n'est donc pas envisageable de leur attribuer une part de la section sanitaire. De plus, il a été précisé par les ministres que cela ne concerne pas l'enveloppe de l'ONDAM, mais plutôt les prévisions d'évolution des dépenses. Ce montant sera évalué en fonction des résultats obtenus lors de la mise en œuvre de la prochaine convention.

Deuxième point important, la demande formulée par une partie des transporteurs sanitaires qui ont été reçus le mardi 3 juin dernier, **afin d'étendre le champ de l'expérimentation issue de l'article 51, visant au déconventionnement des taxis pour les transformer en véhicules sanitaires légers (VSL)**. Les ministres, après avoir pris connaissance du sujet, **nous ont assuré que cela ne serait pas envisagé**. Ceci est donc acté.

 06 09 87 29 18
Contact Presse FNDT

 07 81 46 50 26
Contact Presse FNAT

 07 60 49 06 71
Contact Presse UNT

 06 20 30 34 48
Contact Presse FNTI

Troisièmement, les pouvoirs publics souhaitent généraliser le SEFi alors que la CNAM n'est actuellement pas en mesure de délivrer les cartes CPS et de généraliser le dispositif. En outre, en ce qui concerne la certification des transports, **nous réitérons notre demande de prise en compte du développement de Le.Taxi en vue de la certification des flux et de l'économie générée, sans coût pour la caisse et l'État.** Il en va de même pour les taxis non compatibles avec l'application, mais cela relève de la responsabilité des éditeurs de logiciels. Le ministre a demandé à ses services de régler la question des cartes au cours de la semaine prochaine, celle-ci relevant de leur compétence et n'ayant pas été portée à sa connaissance auparavant.

Pour la certification avec Le.Taxi, il demande à la caisse et ses services d'avancer sur le sujet et de nous faire un retour sous les meilleurs délais en vue d'une décision lors de la prochaine réunion. À l'issue d'une interruption de séance - à notre demande - la profession fait la proposition commune suivante :

- Prise en compte du tarif C départemental remis à maxima 25% sans distinction de type de transport ;
- Prise en compte du taximètre avec la marche lente ou du distancier pour les départements qui le souhaitent ;
- Transport partagé : tarif C sans remise ;
- Suppléments spécifiques, notamment pour le transport d'enfant, **le ministre de la Santé y tient**
- Modification portant sur la possibilité pour les directeurs des caisses locales de pouvoir prendre des décisions d'adaptations sans l'aval préalable du Directeur Général de la CNAM ;
- Prise en compte spécifiques pour les territoires de montagne et DROM et taxis parisiens ;
- Expérimentation sur 1 an.

La CNAM propose une deuxième version de la convention en proposant un tarif socle (comme pour les transporteurs sanitaires à 1.07 €). **Celle-ci ne retient en aucun cas notre attention !**

En conclusion, bien que la posture et le ton aient évolué aujourd'hui, il reste un écart significatif avant de pouvoir parvenir à une solution définitive. **À ce stade, nous ne disposons pas encore d'éléments factuels permettant d'être optimistes.** Les ministres ont exprimé leur préférence de travailler directement ensemble et de ne pas prévoir de réunions techniques intermédiaires sans leur présence. **La prochaine réunion de travail interministérielle est donc prévue le 24 juin.**

Nous prenons note de l'engagement exprimé par les ministres et nous attendons leurs retours techniques et leurs décisions politiques avec réserve ! Il est important de rester attentifs et mobilisés pour atteindre cet objectif crucial. Ensemble, nous poursuivrons cet objectif légitime jusqu'à son accomplissement et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des actions à venir.

Merci à toutes et tous pour votre engagement !